
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 11 mai 2026

Date de publication : 20/05/26



L'an deux mil vingt-six le onze mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 4 mai 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Mathieu BRONDEAU, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Nicolas FIQUET, Marie NAUDIN, Pierre-Michel PIED, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Frédéric BOURGET, Christine HEINTZ, Nathalie LIEVENS, Jean-Luc BARBIER, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN



Délibération N° 21-05-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - ADHESION A L'UFOLEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant les actions menées par le CIAS Haut Val de Sèvre dans le cadre du parcours « Révèle-toi », dispositif d'accompagnement collectif destiné aux personnes isolées afin de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle ;

Considérant l'intérêt de proposer des ateliers favorisant le bien-être, la remobilisation et le lien social des participants ;

Monsieur le Président expose que l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique) intervient une fois par mois dans le cadre du parcours « Révèle-toi » afin d'animer un atelier sportif adapté aux besoins des participants.

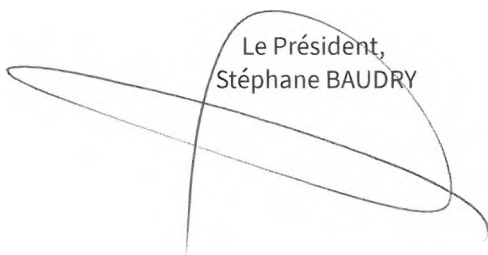
Afin de permettre la mise en œuvre de ces interventions et la participation des bénéficiaires aux activités proposées, il convient que le CIAS adhère à l'UFOLEP pour l'année 2026.

Le montant de l'adhésion s'élève à 215 €.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE l'adhésion du CIAS Haut Val de Sèvre à l'UFOLEP pour l'année 2026 ;**
- **AUTORISE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 215 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette adhésion et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le Président,
Stéphane BAUDRY



Le secrétaire de séance,
Morgane SEMERDJIAN



